



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2018-115

PUBLIÉ LE 3 MAI 2018

# Sommaire

## **DREAL Centre-Val de Loire**

R24-2018-05-02-001 - A R R Ê T É portant délégation de signature à Monsieur Christophe CHASSANDE Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire (2 pages)

Page 3

DREAL Centre-Val de Loire

R24-2018-05-02-001

A R R Ê T É

portant délégation de signature

à

Monsieur Christophe CHASSANDE

Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de la région Centre-Val de Loire

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**A R R Ê T É**  
**portant délégation de signature**

à  
Monsieur Christophe CHASSANDE  
Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de la région Centre-Val de Loire,

**LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement l'article 20 II, modifié par la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificatives pour 2017 - art.93 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret du 2 août 2017 nommant M. Jean-Marc FALCONE préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à compter du 28 août 2017 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 juillet 2014 nommant M. Christophe CHASSANDE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral 17.034 du 16 février 2017 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

**A R R Ê T E :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Christophe CHASSANDE**, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire,

– **M. Pierre BAENA**, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de

l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire,  
- **M. Christophe HUSS**, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire.

à l'effet de signer les ordres de paiement et les certificats administratifs concernant l'exécution des dépenses de l'enveloppe spéciale de transition énergétique (ESTE) mise en place par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 modifiée relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

**Article 2 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en région Centre-Val de Loire.

2 mai 2018

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire

Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.058 enregistré le 3 mai 2018